

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021 – 20H00

1-MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative			
Catégorie	Grade	DHS	Statut
C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	35h/mois	Stagiaire FP
C	Adjoint administratif territorial	14h30/mois	CDI
Filière technique			
Catégorie	Grade	DHS	Statut
C	Adjoint technique Territorial	35h/mois	Stagiaire FP

2-PARTICIPATION FORFAIT SCOLAIRE COMMUNE DE LOUARGAT

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'un enfant de la commune de Plufur, Simon GOAREGUER est scolarisé depuis le 27 avril 2021 à l'école publique de LOUARGAT.

La commune de Louargat nous sollicite pour une participation aux dépenses de fonctionnement. Un forfait scolaire a été calculé correspondant au coût moyen départemental pour les élèves des classes élémentaires. Le montant de cette participation est fixé à 470.36 € par an et par élève.

Après délibération le conseil municipal avec 14 voix pour et 1 voix contre, autorise le Maire à signer la convention de forfait communal avec la commune de LOUARGAT, pour une durée de 3 ans et à régler la facture pour la participation au forfait scolaire 2020-2021 calculé au prorata soit **91,38 €** du 27/04 au 04/07/2021.

3- SUBVENTIONS 2021

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal fixe comme suit la liste associations bénéficiant d'une subvention pour l'année 2021 :

ASSOCIATIONS	2021
APE	200 €
ACVG	30 €
SKOL DIWAN	20 €
US TREMEL	150€
CAUE	54€
SON AR MEIN	60€
LA PLB MUCO	90€
SAPEURS POMPIERS	100€
SNSM	50€
SOCIETE DE CHASSE	100€
BIBLIOTHEQUE	250€
DONNEURS SANG	50€
HENTCHOU TREUZ	280€
ECP	50€
ASSO.SPORTIVE COLL.PENKER	60€
TOTAL	1544€

4-TELETRANSMISSION DES ACTES AVEC LA PREFECTURE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- DONNE son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture des Côtes d'Armor ainsi que le contrat de souscription entre la commune et l'entreprise BERGER LEVRAULT ;
- DESIGNNE Mme DHEE Amandine, Secrétaire de Mairie et M. GUELOU Hervé en qualité de responsables de la télétransmission.

5- PACTE FINANCIER ET FISCAL

Après délibération, le conseil municipal, avec 9 voix pour et 6 absents, approuve le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de Lannion Trégor Communauté pour le mandat 2020-2026 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

6-CONVENTION CHEMINS DE RANDONNEES

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire et Monsieur Le Corre Jean-Yves, premier adjoint à signer les conventions d'ouverture au public nécessaires à la création d'un nouveau chemin de randonnée.

7- PROGRAMME DE VOIRIE 2021

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis complémentaire du service voirie de Lannion Trégor Communauté pour la création d'une aire de stationnement au lieu-dit « Ar merdi » d'un montant de **2980.72 € TTC**.

8-RENOUVELLEMENT CONVENTION SCHEMA DE MUTUALISATION

Le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 22/10/2018, une convention-cadre pour la prestation de services entre la Commune et Lannion Trégor Communauté avait été passée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer avec Lannion Trégor Communauté la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services du bureau d'études pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain et précise que la présente convention s'applique à compter du 01 novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

PARCOURS SANTE :

Le parcours santé va bientôt être installé, il comportera 10 agrès.

LOTISSEMENT :

Le Maire informe que tous les lots du lotissement de Kerizella ont été vendus ; ils sont tous en cours d'acquisition dont trois sous compromis de vente.

BOULANGERIE :

Le Maire informe de départ d'Anthony et Martine Hervé, actuellement gérants de la boulangerie communale. La commune est donc à la recherche de nouveaux repreneurs. Un rendez-vous avec la Chambre des Métiers est en cours.

LOGEMENT N°2 CCAS :

Des travaux de rénovation vont être entrepris dès le mois d'octobre dans le logement n°2 appartenant au CCAS. Ces travaux seront réalisés en grande partie par les agents communaux afin de réduire le coût.

Des devis vont être demandés en ce qui concerne les travaux de terrassement, de plomberie, électricité et de couverture.

Le Maire,

Hervé GUELOU

Le 30 septembre 2021,

